

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 25 avril 2019

Présents : Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Yvan MARSOLLIER - Annie BOUSSEAU – Noëlle BESNARD – Aymeric MASSIET du BIEST, adjoints – Pierre MOUEZY - Martine MIGOT – Loïc MARSOLLIER – Françoise GAULTIER - Thérèse SAUDRAIS – Martine LEGRAS – Brigitte GARDAN – Eric MARTIN – Olivier DESPREZ – Antoine GEFFRAY – Jean-Charles MOREAU – Sandrine DYLLIS -

Pouvoirs : Amand LETORT pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX – Katia BONNANT pouvoir à Jean-Charles MOREAU –

Excusé : Pascal ODY -

Absents : Jean-Michel ROUSSEAU – Marylène DOINEAU – Laurent QUICHON – Mathieu VINCENT -

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.

DECISIONS –

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concernent notamment un contrat de dératization avec la société HCE (Hygiène, Conseil, Environnement), un contrat de vérification périodique des moyens de secours, d'alarme et de protection incendie, des installations électriques, des appareils de levage, des ascenseurs, des installations gaz et des appareils de cuisson avec la SOCOTEC

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 – VITRÉ COMMUNAUTÉ –

Le Maire précise que le rapport d'activités 2018 de VITRÉ COMMUNAUTÉ a été transmis à chaque élu. Le document reprend le fonctionnement de la collectivité, les compétences de la structure ainsi que son compte administratif 2018. Il rappelle que la ville de La Guerche de Bretagne a intégré Vitré Communauté au 1^{er} janvier 2014. Cette agglomération compte 46 communes.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités 2018 de VITRÉ COMMUNAUTÉ.***

FINANCES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES VITRAUX DE LA CHAPELLE DE L'ÉCOLE LA PROVIDENCE –

Le Maire indique que la consultation de 2 entreprises spécialisées dans la restauration des vitraux est en cours.

A réception des devis, et après analyse, il sera proposé de désigner l'entreprise à qui sera confiée cette restauration.

Il sera également proposé de solliciter une subvention près de la DRAC et près du Conseil Régional pour cette opération.

Le Maire propose donc de retirer ce point de l'ordre du jour et de le reporter au conseil municipal du 29 mai 2019.

FINANCES – LOCATION DU CABINET DE KINÉSITHÉRAPIE DE Madame GUICHARD Sophie –

Le Maire rappelle que, par délibération du 13 décembre 2018, il a été décidé de modifier le bail en cours avec Mme Sophie GUICHARD en fixant le montant du loyer à 431,37 € par mois pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette période de 6 mois arrivant à échéance, il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération pour fixer le montant du loyer qui sera facturé à compter du 1^{er} juillet 2019.

(A ce jour, Mme GUICHARD n'a pas de nouvel associé pour le cabinet de kinésithérapie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **FIXE le montant du loyer à la somme de 431,37 € par mois pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juillet 2019 ;**
- **PRÉCISE que les charges restent dues en totalité ;**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

MARCHÉS PUBLICS – Attribution du marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente –

Le Maire rappelle le projet de rénovation de la salle polyvalente. Il indique qu'il ne s'agit pas d'une restructuration. Les travaux qui y seront réalisés concernent : la mise aux normes des sanitaires, l'isolation, la couverture, la charpente, les menuiseries, le chauffage, la ventilation, le ponçage du sol, l'amélioration de la scène, l'installation d'un écran, d'un projecteur, d'une sonorisation, d'une rampe d'éclairage. La cuisine restera inchangée.

Le montant maximum des travaux est arrêté à la somme 587 000 € HT (soit 704 400 € TTC conformément à la délibération n° 2018 – 99 du 18 octobre 2018).

Suite à la consultation, 6 offres ont été réceptionnées pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet LOUVEL – Agence d'architecture de Vitré (mandataire des membres du groupement LOUVEL, HAY, Forces et Appuis et Acoustibel) pour un montant d'honoraires de 54 310 € HT (65 172 € TTC) correspondant aux prestations suivantes : mission de base (APS à AOR), diagnostic structure et diagnostic acoustique,**
- **AUTORISE le Maire à signer le marché avec ledit cabinet,**
- **DÉCIDE de ne pas attribuer les missions relatives aux diagnostics amiante et plomb, au vu des offres imprécises et des montants proposés (850 € HT à 5 000 € HT).**

CONSULTATION DU PUBLIC – CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DECHETTERIE –

Le Maire indique que depuis le 1^{er} avril et jusqu'au 29 avril, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine consulte le public sur la demande présentée par le SMICTOM en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'exploitation d'une déchetterie sur le site « Pré du Cimetière » .

Le dossier est consultable à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ÉMET un avis favorable au projet d'exploitation d'une déchetterie sur le site « Pré du Cimetière ».**

ENQUÊTE PUBLIQUE – Contrat territorial du Bassin versant de la Seiche –

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Seiche a eu lieu du 25 mars au 24 avril 2019 concernant le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques (CTMA) pour la période 2019-2024.

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la la Seiche intervient sur tout ou partie des 52 communes de 6 EPCI (Roche aux Fées Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Communauté de Communes du Pays de Craon) dont 51 en Ille-et-Vilaine et 1 en Mayenne.

Ces collectivités territoriales ont décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le Contrat Territorial des Milieux Aquatiques, outil d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, permet la programmation et le financement d'actions et travaux de réhabilitation des cours d'eau pour l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Ce contrat « milieux aquatiques » est conclu entre les différents signataires de l'opération de reconquête des milieux aquatiques sur le territoire du bassin versant de la Seiche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le contenu du programme d'actions et son plan de financement,**
- **EMET un avis favorable au Contrat Territorial des Milieux Aquatiques.**

TRAVAUX DE VOIRIE – PLACE HENRI PLATIER –

Le Maire précise que, suite à la réception de l'estimation des travaux d'aménagement de la place Henri Platier réalisée par le cabinet HORIZONS, une réunion de la Commission Voirie a eu lieu le vendredi 19 avril afin de déterminer les prestations à retenir. Les travaux concerneraient donc : la mise en séparatif des réseaux, la réalisation d'un trottoir le long des habitations sur la place, l'aménagement d'une placette avec quelques arbres dans le prolongement du passage des Lavandières, une sortie possible du parking par la rue de Nantes vers le centre-ville.

Suite à une question, le Maire indique que l'enrobé ne sera pas réalisé lors de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement de la place Henri Platier.**

MODIFICATION DES STATUTS du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) –

Le Maire indique que, suite à la création de la commune nouvelle de Piré – Chancé (issue des communes de Piré-sur-Seiche et de Chancé), il convient de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil afin :

- d'acter le départ de la commune de Piré-sur-Seiche du SIEFT ;
- d'intégrer la nouvelle commune de Piré – Chancé au SIEFT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE le retrait de la commune de Piré-sur-Seiche du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil ;**
- **ACCEPTE l'arrivée de la nouvelle commune de Piré-Chancé.**

AFFAIRES DIVERSES -

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 10

La Secrétaire de séance,
Sandrine DYLLIS



Le Maire,
Pierre DESPRÉS

